

# CHARTRE D'ACCUEIL

Afin de satisfaire l'ensemble des visiteurs présents sur le site et d'assurer le bon déroulement de votre visite, la Maison de Robert Schuman, site Moselle Passion du Conseil Départemental, souhaite attirer votre attention sur les points évoqués dans le présent document.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCUEIL

Toute annulation doit être effectuée par écrit (ou confirmée par écrit en cas d'appel téléphonique préalable) au minimum 48h avant la visite. En cas de non-respect de ce délai, la ou les prestations sera(ont) intégralement facturée(s).

En cas de retard du groupe sur l'horaire de début de visite guidée ou d'animation prévu, la Maison de Robert Schuman se réserve le droit d'achever la visite guidée ou l'animation à l'horaire initialement prévu afin de ne pas perturber le planning journalier des visites.

En cas de retard du groupe d'une heure ou plus sur l'horaire prévu, la visite (ou l'animation) sera annulée et facturée au groupe, dans les conditions convenues lors de la réservation.

Toute modification de l'effectif du groupe (par rapport au nombre de personnes annoncées lors de la réservation) devra être annoncée à la Maison de Robert Schuman au plus tard 24h avant la visite. En cas de non-respect de ce délai, le site se réserve le droit de facturer la prestation en fonction de l'effectif initialement indiqué en cas de diminution du nombre réel de participants et/ou de facturer la prestation en fonction de l'effectif initialement indiqué, facture qui sera majorée du nombre de participants supplémentaires au tarif plein.

## Animations à destination du jeune public (atelier ou visite ludique)

Afin d'assurer votre atelier ou votre visite dans les meilleures conditions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir respecter les points mentionnés ci-dessous :

- Signaler au guide, au moment de votre arrivée, toute allergie dont souffrirait un enfant dont vous avez la charge.
- Veiller à ce que les vaccins des enfants dont vous avez la charge soient à jour en cas de manipulation lors d'un atelier.
- Veiller à ce que les enfants soient toujours accompagnés d'un adulte, même dans le bâtiment d'accueil du site.
- Veiller à l'encadrement des enfants par les accompagnants dans le but de ne pas perturber la visite ou déranger les autres visiteurs du site. Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnants.
- Faire déposer les sacs des enfants dans le vestiaire situé dans le bâtiment d'accueil, avant l'accès à la maison historique. Il est interdit de boire ou de manger dans la maison historique.
- En cas de réservation de l'aire de pique-nique, nous vous remercions de bien vouloir respecter les créneaux horaires indiqués sur votre confirmation de réservation pour que l'ensemble des groupes présents puisse profiter de cet espace. Nous vous rappelons que l'espace de pique-nique est aménagé de tables et de bancs en bois et n'est pas couvert.

## Règlement

- Le paiement des prestations (entrée, visite, atelier ou utilisation du livret pédagogique) ne nécessite pas de dépôt d'acompte ou de paiement anticipé.
- Le paiement intervient le jour de la prestation ou sur facture envoyée après la prestation, à l'adresse de facturation indiquée par le client.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions énoncées dans la chartre d'accueil des groupes de la Maison de Robert Schuman

Nom de la structure : .....

Effectif du groupe : .....

Nom du signataire : .....

Le : ..... Signature :

## Renseignements :

Maison de Robert Schuman - 8 rue Robert Schuman - 57160 Scy-Chazelles - 03 87 35 01 40  
maison-robert-schuman@moselle.fr / www.maison-robert-schuman.eu / www.mosellepassion.fr